

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LILLE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu l'arrêté du directeur de l'Institut d'études politiques de Lille proclamant les résultats des élections des représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Institut d'études politiques de Lille en date du 9 décembre 2022 ;

Vu le courriel de la déléguée du SNPTES-UNSA relatif à la nomination des représentants des personnels à la commission consultative paritaire d'établissement compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Institut d'études politiques de Lille en date du 1^{er} février 2023.

ARRÊTE

Article 1

La composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires de l'Institut d'études politiques de Lille est fixée comme suit :

Représentants de l'établissement

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Pierre MATHIOT	Anne BAZIN
Chantal FIGUEREDO	Philippe LIGER-BELAIR
Cécile CHALMIN	Jean-François BATON
Alexandre DESRUMAUX	Laurence DUFOURG

Représentants des personnels

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
CATÉGORIE A	Virginie CAEKEBEKE Joachim DUMON	Fabienne ZELENT-CLAIRIS David DELFOLIE
CATÉGORIE B	Léa MOINE	Valentin DUMETZ
CATÉGORIE C	Jérémy FRANCOIS	Annie BALLENGHIEN

Article 2

La directrice générale des services de l'Institut d'études politiques de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage.

Fait à Lille, le 2 février 2023

Pierre MATHIOT
Directeur de l'IEP de Lille

